

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

Attention : La présente note d'urbanisme est délivrée par la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois. Elle fait état des renseignements d'urbanisme connus à la date d'édition de la présente demande. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative, ni un certificat d'urbanisme. Par ailleurs, elle ne saurait engager la responsabilité de la Communauté d'Agglomération dans le cas de l'application de l'article L-125-5 du Code de l'Environnement (Risques majeurs).

DEMANDE

1 - NUMÉRO (RU DPT COMMUNE ANNEE DOSSIER) : RU 47 239 2025 12566

2 - PARCELLE

Commune : **SAINT ETIENNE DE FOUGERES**

Référence cadastrale : **A0706**

Adresse : **PRADEL**

NOTA : L'adresse indiquée ci-dessus est issue des données cadastrales existantes de la Direction Générale des Finances Publiques.

RÉPONSE

PLUiH - ZONAGE

☒ Plan Local d'Urbanisme approuvé le : 20/12/2018

Dernière procédure administrative : 16/09/2024

Zonage(s) : A

PLUiH - PRESCRIPTIONS

- ☐ PLUiH - Prescriptions surfaciques : Espace boisé classé
- ☐ PLUiH - Prescriptions surfaciques : Emplacement réservé
- ☐ PLUiH - Prescriptions surfaciques : Élément de paysage, patrimoine, point de vue
- ☐ PLUiH - Prescriptions surfaciques : Hameau remarquable
- ☐ PLUiH - Prescriptions surfaciques : Parc et jardin à protéger
- ☐ PLUiH - Prescriptions surfaciques : Secteur de Mixité Sociale
- ☐ PLUiH - Prescriptions surfaciques : Zone humide
- ☐ PLUiH - Linéaire commercial
- ☐ PLUiH - Loi Barnier (recul et marges) : Recul adapté suite à une étude
- ☐ PLUiH - Loi Barnier (recul et marges) : Recul minimal
- ☐ PLUiH - Prescriptions ponctuelles : Bâtiment pouvant changer de destination
- ☐ PLUiH - Prescriptions ponctuelles : Élément de paysage, patrimoine, point de vue
- ☐ PLUiH - OAP : OAP commerciales et artisanales
- ☐ PLUiH - OAP : OAP entrées de ville
- ☐ PLUiH - OAP : OAP habitat
- ☐ PLUiH - OAP : OAP patrimoniale
- ☐ PLUiH - OAP : Secteur OAP

AUTRES PRESCRIPTIONS

- ☐ Zones de préemption et ZAD

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES ET DES ALEAS

- ☒ PPR Argile : Zone faiblement à moyennement exposée
- ☐ Zones inondables :
- ☐ Risque d'instabilité des berges :
- ☐ Zones inondables hors PPRI :
- ☐ Aléas feu de forêt :

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

- ☐ Edifices :
- ☐ Petits édifices
- ☐ Espaces divers protégés :
- ☐ Espaces libres :
- ☐ Eléments linéaires :
- ☐ Secteurs SPR :

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- ☐ Irrigation
- ☐ Emprise pour la sup entretien des cours d'eau
- ☐ Monument historique (bâtiment)
- ☐ Monument historique (périmètre)
- ☐ Site
- ☐ Périmètres de protection des captages
- ☐ Halage marchepied
- ☐ EL7 - Voie d'alignement
- ☐ Voie de déviation
- ☐ Hydraulique
- ☐ Réseau gaz (emprise)
- ☐ Réseau électrique
- ☐ Poste réseau électrique
- ☐ Cimetières
- ☐ Installation classée :
- ☐ Transmission radioélectrique (émetteur)
- ☐ Liaisons
- ☐ Transmission radioélectrique (perturbation)
- ☐ Transmission radioélectrique (obstacle)
- ☐ Electronique
- ☐ Voie ferrée
- ☐ Servitude aéronautique

SERVITUDES DIVERSES

- ☐ Mines et carrières
- ☐ Périmètres de protection archéologique
- ☐ Périmètres Délimités des Abords

DISPOSITIONS DIVERSES

- ☐ Opération de restauration immobilière : Immeuble compris dans une ORI par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique ce projet en date du 23/05/2025
- ☐ Zones de bruit
- ☒ Zonage des taxes d'aménagement : TA : 5%
- ☐ Secteur permis de louer :

Villeneuve-sur-Lot, le 23/06/2025